

# L'OUA DURANT UN QUART DE SIECLE

par

## B. BOUTROS-GHALI

*Professeur honoraire à l'Université du Caire*  
*Membre de la Commission du Droit international des Nations Unies*

Cette étude se propose de présenter une brève analyse consacrée à l'Organisation de l'unité Africaine fondée à Addis-Abeba, le 25 mai 1963. Le bilan de vingt-cinq ans d'indépendance, le bilan d'une action collective dans le cadre d'une organisation continentale, le bilan d'une institution qui incarne le mythe de la libération et de la construction d'une communauté nouvelle (1).

La Charte de l'O.U.A., et les résolutions de cette organisation pourraient-elles constituer la première étape d'une politique commune à l'Afrique, voire d'un droit continental Africain ?

Dans la mesure où la Charte de l'O.U.A. se veut une loi fondamentale pour toute l'Afrique, dans la mesure où les résolutions adoptées par l'O.U.A. durant un quart de siècle édictent des règles générales destinées à régir les relations entre les Etats Africains, il est certain que l'O.U.A. va créer un courant de pensée générateur d'une politique commune à l'Afrique et par-delà cette politique, l'élaboration d'un droit des gens proprement africain.

L'Afrique qui n'a connu le Droit international traditionnel que dans une projection coloniale, capitulations, protectorat, condominium, comme un droit conçu en partie pour légitimer les acquisitions et les privilèges européens, s'est vue d'emblée offrir un champ nouveau pour élaborer un droit qui veut régler ses propres conflits, régir ses coopérations, établir ses propres institutions.

Comment l'Afrique a-t-elle réagi à ce défi nouveau ?

A-t-elle modifié certaines normes du Droit international traditionnel ?

A-t-elle proposé des règles nouvelles de relations internationales ?

A-t-elle créé des institutions originales qui puissent favoriser son propre développement économique et social ? Autant de questions qui serviront de lignes directrices à l'analyse de l'O.U.A. et de ses activités.

En 1963, l'Afrique était morcelée et colonisée tant par le nombre des Etats qui la composaient que par le nombre de colonies qui subsistaient.

(1) Cette étude se base sur une conférence donnée à Paris, au Collège de France, en janvier 1989.

Cette division et cette domination coloniale présentaient plus d'un risque pour le continent africain.

D'abord parce que, dans leur majorité, les jeunes Etats n'étaient pas de véritables nations et qu'à tout moment le principe de l'autodétermination qui était à l'origine de leur indépendance, pouvait provoquer leur désagrégation.

En second lieu, la faiblesse et le sous-développement de la plupart de ces nouveaux Etats risquaient de les mettre à la merci du colonialisme qui dominait encore plus d'un tiers du continent.

Enfin, ce micro-nationalisme Africain a provoqué l'éclosion de régimes autoritaires et instables, peu favorables à la coopération inter-Africaine parce que donnant la priorité aux problèmes de sécurité interne au détriment de la coopération internationale.

Enfin, l'élaboration de nouveaux groupements régionaux rivaux devait accentuer les tensions et les rivalités africaines sur le plan continental, soit que ces groupements aient une base linguistique (Afrique arabophone, francophone, anglophone) soit qu'ils traduisent des liens spéciaux avec les anciennes métropoles (Commonwealth, Communauté Française), soit encore qu'ils expriment des options politiques (Afrique réformiste, Afrique révolutionnaire, Afrique noire).

La conférence d'Addis-Abeba qui a réuni en mai 1963 trente Etats Africains, devait freiner cette division et donner naissance à une mystique de l'unité Africaine qui cherchait à liquider le colonialisme dans l'immédiat et à élaborer l'unité Africaine à plus longue échéance.

Comment l'O.U.A. envisage-t-elle les rapports des Etats Africains entre eux, avec les anciens colonisateurs et avec le reste du monde ?

Les Etats africains sont-ils prêts à s'inféoder à l'un des deux blocs en conflit ou bien sont-ils capables d'opter pour une troisième voie ?

Panafricanisme, anticolonialisme, coopération économique et développement, règlement des différends dans un cadre strictement Africain, non-alignement, voici les grands principes adoptés par la Charte d'Addis-Abeba que nous allons examiner tour à tour, et qui nous permettra d'analyser le rôle de l'O.U.A. durant ces vingt-cinq dernières années.

## LA PANAFRICANISME

Le concept d'Africanité ou du Panafricanisme constitue l'idéologie de l'O.U.A. C'est Léopold Senghor qui a développé avec le plus de ferveur et de précision le thème de la personnalité africaine lorsqu'il déclare à Addis-Abeba en 1963 :

« Ce qui nous lie est au-delà de l'histoire, il est enraciné dans la pré-histoire. Il tient à la géographie, à l'ethnie, et partant à la culture. Il est antérieur au Christianisme et à l'Islam, il est antérieur à toute colonisation. C'est cette communauté culturelle que j'appelle africanisante, je la définirais comme l'ensemble des valeurs africaines de civilisation... » (2).

(2) Sommet Cias, 6<sup>e</sup>, Inf. 9, p. 2.

Le lien intime qui associe l'Africanité à l'O.U.A., l'idée à l'institution, est décrit d'une manière presque analogue par Sékou Touré lorsqu'il explique toujours à Addis-Abeba :

« ... Aucune de nos Nations prise isolément ne saurait représenter valablement l'Afrique, ni réhabiliter totalement ses peuples. La civilisation africaine, la culture africaine, l'humanisme africain, en un mot, la contribution de l'Afrique à la vie de l'humanité requiert de tous les peuples africains leur présence consciente et leur unité d'action... » (3).

Le Dr Nkrumah devait même proposer à Addis-Abeba un plan détaillé pour l'union totale et immédiate du continent africain (4).

Vingt-cinq ans plus tard, le rêve du Dr Nkrumah de créer les Etats-Unis d'Afrique, où le grand dessein du Cheikh Anta Diop d'établir un gouvernement central démocratique africain s'estompe et se perd au pays de l'utopie. Lors des festivités du vingt-cinquième anniversaire de l'O.U.A., en mai 1988 aucun discours n'a promu ni développé le concept de l'unité africaine, le réalisme semble avoir dominé cet anniversaire, ce réalisme qui conduit à constater l'impossibilité de gouverner un ensemble aussi vaste et divers que le continent africain, il est certain que le panafricanisme à la face du monde, a aidé à la prise de conscience d'une identité commune, cependant il n'a pas eu la capacité de fonder une unité politique ou même une communauté d'Etats, ceci est assez grave dans la mesure où l'O.U.A. n'est plus dynamisée par une idéologie ou une idée mobilisatrice. Bien plus, il semble que l'organisation africaine n'ait pas trouvé une idéologie nouvelle pour remplacer ou renouveler le panafricanisme. Le plan d'action de Lagos adopté en 1980 envisage bien la création d'un Marché Commun avant l'an 2000 ; mais ce grand dessein devait rester sans lendemain, bien plus, il devait être balayé par l'énormité de la crise financière, celle du drame alimentaire, de la désertification, de la sécheresse et d'autres calamités qui font de l'Afrique le continent le plus misérable de la planète.

En février 1988, lors de la réunion d'une commission ministérielle à Addis-Abeba, la mise en œuvre du plan de Lagos ne soulevait aucun intérêt, le scepticisme était général. L'idée que les Etats africains soient obligés de s'associer, de s'unir pour réussir, n'a plus de cours. Ceci dit, il faut le reconnaître, de nombreuses associations régionales ont été créées, mais la plupart d'entre elles n'ont donné naissance qu'à des structures bureaucratiques sans prise avec la réalité. L'on pourra répondre que l'unité africaine en 1963 était un slogan bien plus qu'un programme d'action. La preuve en est que le grand dessein du Dr Nkrumah a été écarté par la quasi unanimité des chefs d'Etats ou de gouvernement qui lui ont préféré une association pan-Africaine souple. Ceci est exact, il n'en demeure pas moins, que lors de la création de l'O.U.A. le panafricanisme était une idée force qui soulevait les masses, galvanisait les chefs, et arrachait les cadres

(3) Sommet Cias, 6<sup>e</sup>, Inf. 12, p. 2.

(4) Sommet Cias, 5<sup>e</sup>, Inf. 36.

à leur indifférence. Cette idée force a perdu de son mordant. Pour réussir, la coopération Panafricaine doit être une mystique. L'O.U.A. n'a pas réussi à institutionnaliser cette mystique, à en tirer le dynamisme émotionnel pour mieux combattre le sous-développement du continent le plus pauvre de la planète.

## LUTTE ANTICOLONIALE

La lutte anticoloniale est la raison d'être de l'O.U.A. Elle domine son action durant les deux premières décennies de son existence. Au moment de sa création, l'O.U.A. n'associait que trente Etats. Aujourd'hui elle en compte cinquante. En d'autres termes, tous les Etats d'Afrique ont obtenu leur indépendance sauf la Namibie qui est encore dominée par l'Afrique du Sud, et l'Afrique du Sud elle-même dominée par le régime de l'apartheid.

Le comité de libération établi à Dar El-Salam, en juillet 1963, continue d'apporter son aide militaire et politique aux mouvements de libération, le S.W.A.P.O. en Namibie, l'A.N.C. et le P.A.C. en Afrique du Sud. Si la libération de la Namibie conformément à la résolution 498 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en septembre 1978, semble de plus en plus imminente, l'éradication de l'apartheid par contre, nécessitera une stratégie de longue haleine. Non seulement le boycott économique imposé au gouvernement de Prétoria demeure théorique, mais encore celui-ci a adopté une politique de subversion à l'égard de tous les pays de la ligne de front — Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zimbabwe, Zambie, qui demeurent économiquement inféodés à l'Afrique du Sud : « *L'Afrique Fund* » créé par le sommet des Etats non-alignés en septembre 1986 se propose d'offrir une assistance économique et technique aux pays de la ligne de front pour les aider à contrer la politique de subversion du régime de Pretoria. L'Egypte participe activement à cette action en offrant des cours de formation accélérée pour cadres et techniciens africains, et met à la disposition des Etats de la ligne de front ses propres techniciens. Cette double action vise à libérer l'économie de ces pays de la présence Sud-Africaine (5).

Cependant l'O.U.A. n'a pas encore établi un cadre qui permettrait un dialogue avec les mouvements politiques blancs qui en Afrique du Sud, s'opposent à l'apartheid. Comme elle n'a pas encore élaboré un programme politique qui puisse contribuer à l'établissement d'un régime post-apartheid en Afrique du Sud.

Bien que la Namibie n'ait pas été libérée et que l'apartheid n'ait pas été éliminé, l'action de l'O.U.A. dans le cadre de la lutte anticoloniale a été positive puisqu'elle a contribué à l'indépendance de vingt Etats africains et qu'elle a contribué à diminuer l'importance

(5) Voir : *Arab Republic of Egypt, Ministry of Foreign Affairs, Egyptian Technical Cooperation Fund for Africa, Cairo, 1988.*

du fait colonial, du traumatisme subi par les Etats colonisés. Ceci dit, le véritable prix de cette lutte anti-coloniale a été de reléguer au second plan les problèmes de développement.

C'est seulement durant ces dernières années, face à la grave crise économique qui menace l'Afrique, que l'O.U.A. s'est enfin penchée sérieusement sur les problèmes de développement économique.

## COOPERATION ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT

Le thème du sous-développement, sous-jacent à toute réalité africaine a été abordé avec lucidité, courage et franchise par plus d'un chef d'Etat. A la conférence d'Addis-Abeba en 1963, Léopold Senghor devait dire :

« Nous avons aussi de commun notre situation de pays sous-développés qui se caractérise par un certain nombre de traits que je résumerai ainsi : sous-alimentation et sous productivité parce qu'insuffisance de capitaux et de cadres techniques... » (6).

Les mêmes idées ont été développées par Habib Bourguiba (7), Gamal Abdel Nasser (8), Ahmadou Ahidjo... (9). Cependant malgré cette prise de conscience collective de la magnitude du problème, dès la création de l'O.N.U., celle-ci a été incapable de le cerner et de lui trouver des solutions adéquates. Des centaines de résolutions ont été adoptées par les organes directeurs de l'O.U.A., la Commission Economique de l'Afrique qui dépend des Nations Unies devait élaborer des dizaines de projets, le sommet Afro-Arabe du Caire (mars 1977) devait bien prévoir le recyclage des pétro-dollars dans le continent, le sommet extraordinaire de Lagos (1980) devait adopter un plan d'action pour l'établissement d'un Marché Commun Africain avant l'an 2000. Le sommet extraordinaire d'Abbis-Abeba (1988), devait adopter une position commune sur la dette africaine et prévoir une conférence internationale pour étudier ce problème. Ces projets, ces plans, ces fonds n'ont donné que de minces résultats face à l'ampleur du problème, qui va continuellement s'aggraver.

Pourquoi l'O.U.A. n'a-t-elle pas réussi à régler ce problème ou au moins à freiner le processus de dégradation ?

Plusieurs explications peuvent être fournies.

En premier lieu, l'Afrique souffre de micronationalisme : une cinquantaine de souverainetés étatiques (soit le double de celles du continent américain) se partagent le continent africain. Ces Etats, pour la plupart, n'ont ni la diversité économique ni la taille du

(6) Sommet Cias, 6<sup>e</sup>, Inf. 9, p. 3.

(7) Sommet Cias, 6<sup>e</sup>, Inf. 8, p. 4.

(8) Sommet Cias, 6<sup>e</sup>, Inf. 26, p. 5.

(9) Sommet Cias, 6<sup>e</sup>, Inf. 10, p. 9.

développement. De ces cinquante Etats, plus d'une trentaine ont moins de cinq millions d'habitants, et plus d'une dizaine sont des Etats enclavés, séparés de la mer par plus de mille kilomètres.

En second lieu, le rythme de croissance démographique (3,1 %) continue à dépasser les capacités de croissance économique du continent. Cette explosion démographique s'accompagne d'une mauvaise répartition de la population. Par exemple, avec 1 400 habitants au kilomètre carré, la vallée du Nil est la zone la plus peuplée du monde. D'autre part, ce sont les villes d'Afrique qui connaissent la plus forte expansion. En l'an 2010 le Caire dépassera vingt millions d'habitants. Abidjan, Kinshasa, Lagos dépasseront chacune dix millions d'habitants, en d'autres termes, la population africaine ne souffrira pas de sa densité (car la densité moyenne de peuplement de l'Afrique en l'an 2000 ne sera que de 30 habitants au kilomètre carré) mais, en revanche, elle souffrira de la mauvaise répartition des populations entre les différentes régions, entre les campagnes et les villes. Conséquence d'une telle explosion démographique et aussi mal répartie : l'Afrique importe plus de vingt pour cent de sa subsistance, certains pays même en importent plus de cinquante pour cent.

En troisième lieu, l'Afrique est menacée par la désertification, laquelle estime-t-on, touche 20 000 kilomètres carrés nouveaux par an, soit le tiers de la Suisse.

C'est tout l'avenir biologique de l'Afrique qui se trouve menacé. L'ampleur du phénomène est telle que c'est seulement dans le long terme et au niveau inter-étatique qu'il faut inscrire la lutte contre la désertification.

En quatrième lieu, il faut mentionner l'échec de l'aide extérieure donnée à l'Afrique — le bilan de ces vingt-cinq dernières années en matière d'aide est négatif. Certes l'Afrique a beaucoup reçu, mais c'était une aide mal conçue et mal utilisée qui tend à imposer des schémas de développement étrangers à la réalité africaine.

Dans son ouvrage « la main et l'outil », Edgard Pisani nous explique que les aides imprégnés de leur propre modèle de développement ont toujours privilégié l'outil : barrages, routes, écoles, hôpitaux, usines... Or la société des hommes, les structures sociales n'étaient pas prêtes à exploiter ces outils. La main n'était pas capable de s'en servir.

Il faut ajouter le coût élevé de cette assistance technique. L'expert américain ou européen compte pour le double ou le triple de l'expert originaire du tiers monde. Il faut aussi mentionner le nombre impressionnant des donateurs : Banque Mondiale, P.N.U.D., F.M.I., Fonds Européen, Fonds Arabe, U.S.A.I.D. qui opèrent sans aucune coopération et accablent les pays africains avec leurs procédures, leur bureaucratie et leurs exigences contradictoires.

En dernier lieu, il faut mentionner le problème de la dette africaine : plus de 240 milliards de dollars. L'économie de la quasi unanimité des pays Africains est incapable de faire face aux échéances du remboursement sinon en mettant fin à tout développement. Le système en vigueur aboutit à cette aberration : l'Afrique emprunte

pour rembourser et non pour investir. Chaque jour elle est plus incapable de rembourser (10).

Ces éléments expliquent en partie les déséquilibres structurels et les échecs de l'O.U.A. à trouver une solution aux problèmes économiques du continent.

Si l'O.U.A. a abordé le problème du morcellement économique en encourageant la coopération Sud-Sud et les regroupements régionaux, si elle a adopté en mai 1986 le programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, si elle a contribué à la création d'un organisme consacré à la lutte contre la désertification, si elle prépare une conférence internationale pour traiter de la dette africaine, il n'en demeure pas moins que toutes ces initiatives et ces actions collectives ne sont pas à la mesure des problèmes qui retardent et menacent le devenir de l'Afrique.

## REGLEMENT DES DIFFERENDS INTER-AFRICAINS

L'Afrique est non seulement le continent le plus éprouvé par la crise économique, mais elle est aussi celui qui a subi le plus grand nombre de conflits armés. Inutile de récapituler tous les conflits et toutes les guerres qui ont secoué ce continent durant ce dernier quart de siècle... guerre de Katanga, guerre du Biafra, conflits armés en Angola, au Mozambique, au Soudan, en Ethiopie, confrontations entre l'Algérie et le Maroc, le Burkina Faso et le Mali, la Libye et le Tchad, la Mauritanie et le Sénégal...

Quelle est la position de l'O.U.A. face à ces conflits ? L'un des principes directeurs qui guident cette organisation est celui du règlement pacifique des différends dans un cadre inter-africain. Au départ, la Charte d'Addis-Abeba avait créé une Commission de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage chargée de régler les conflits. Cette Commission, malheureusement, n'a jamais fonctionné. Face à cette carence, l'O.U.A. a créé des Commissions *ad-hoc* qui sont intervenues dans de nombreux conflits. Une des toutes premières Commissions a été celle qui a été établie en 1963 pour régler le conflit entre le Maroc et l'Algérie (11). Une des plus récentes est celle qui a vu le jour à Addis-Abeba en juillet 1989 pour régler le conflit entre la Mauritanie et le Sénégal sous la direction du Président Hosni Mubarak (12). Nous pourrions signaler aussi le rôle médiateur de l'O.U.A. dans les conflits entre la Somalie et l'Ethiopie, la Somalie

(10) Voir : *African Common Position on Africa's External debt-EAHG, 2<sup>e</sup>, III*, ainsi que les documents publiés par la Conférence internationale tenue par l'O.U.A. au Caire du 25 au 30 août 1989 sur la dette africaine.

(11) Voir, les résolutions E.C.F.M. 1/1, adoptée par le Conseil des Ministres de l'O.U.A., à Addis-Abeba, en novembre 1963.

(12) Voir, la résolution C.M./1217 adoptée par le Conseil des Ministres de l'O.U.A., à Addis-Abeba, en juillet 1989.

et le Kenya, le conflit entre le Ghana et la Guinée après la déposition du Dr Nkrumah, le conflit entre le Rwanda et le Burundi, le conflit du Sahara Occidental, le conflit entre la Libye et le Tchad et d'autres conflits dans lesquels l'O.U.A. a joué un rôle discret mais efficace.

Dans le cadre du règlement pacifique des conflits, il faut aussi mentionner le principe de l'intangibilité des frontières africaines, *l'uti possidetis juris* inspiré du droit international Panaméricain qui édicte que les frontières politiques ou administratives préexistantes à la libération des Etats africains doivent être maintenues bien que tracées par le colonialisme. Ce principe, qui a été réaffirmé au Caire en juillet 1964 (13), a permis d'éviter de nombreux conflits de frontières et à servi de critère pour le règlement pacifique de certains conflits inter-africains.

En conclusion, l'O.U.A. a réussi à régler de nombreux litiges inter-africains, souvent elle est arrivée à atténuer l'intensité d'autres. L'on peut dire sans hésiter que dans le domaine de la conciliation et de la médiation, le succès de l'Organisation Africaine a été égal à son succès dans le domaine de la décolonisation.

## LE NON-ALIGNEMENT

Le non-alignement demeure le cinquième grand objectif de l'O.U.A. basé sur le comportement politique qui vise à refuser de prendre parti dans la guerre froide, dans la rivalité qui oppose les blocs soviétique et occidental. Le Dr Nkrumah un des pères fondateurs de notre organisation devait expliquer ainsi le non-alignement à Addis-Abeba en mai 1963 :

« Plusieurs d'entre nous ont fait du non-alignement un article de foi sur notre continent, nous n'avons aucun désir, aucune intention d'être entraînés dans la guerre froide, mais étant donné l'état actuel de faiblesse et d'insécurité où se trouvent nos Etats dans le contexte de la politique mondiale, cette recherche de base et de sphères d'influence fait pénétrer la guerre froide en Afrique avec ses dangers d'extermination nucléaire (14).

Il faut attendre toutefois la seconde réunion du Conseil des Ministres de l'O.U.A., tenue à Lagos en février 1964 pour avoir une interprétation, pour ainsi dire, officielle du non-alignement Africain. La résolution CM/Rés. 12/II rappelle à la volonté des Etats africains de pratiquer une politique de non-alignement à l'égard de tous les blocs conformément aux dispositions de la Charte d'Abbis-Abeba.

Il convient de souligner que l'expression bloc doit s'entendre comme des blocs extra-africains dont feraient partie les grandes puissances. La formation d'alliances africaines étant légitime, dans

(13) Résolution A.G.H./Rés. 16/1.

(14) Sommet Cias/Gen./Rés. 36, p. 4.

la mesure où les Etats neutres de l'O.U.A. ne renoncent pas pour autant à entretenir une armée non plus qu'à s'en servir. Bien plus, les Etats africains s'ils se sont engagés à être non alignés par rapport au conflit Est-Ouest, doivent par contre s'aligner par rapport aux conflits Sud-Nord, c'est-à-dire conflits qui opposent libération nationale au colonialisme.

Enfin, les Etats membres de l'O.U.A. doivent se dégager des traités militaires qu'ils auraient signés avec des puissances alignées avant la conclusion de la Charte d'Addis-Abeba et devraient exiger la fermeture des bases militaires étrangères établies en Afrique, tel étant, si l'on peut dire l'aspect négatif du non-alignement, l'aspect positif exige des Etats africains « de cordonner leurs politiques étrangères vis-à-vis des blocs de puissances existant dans le monde, se consulter pour la mise en application de la politique de non-alignement afin qu'à l'occasion de futures conférences internationales, ces Etats — qu'ils soient puissances invitantes ou invitées — puissent présenter un front uni et cohérent » (15).

Un quart de siècle après les affirmations du Dr Nkrumah, peut-on estimer que l'Afrique a réussi son non-alignement, a réussi à se protéger de la guerre froide ?

Si l'on compare notre continent à l'Europe, à l'Amérique Centrale, à l'Asie ou au Moyen-Orient, on peut avancer que l'Afrique dans son ensemble n'a pas été soumise aux divisions que la guerre froide a infligées aux autres continents. En dépit des confrontations inter-africaines, des guerres civiles, malgré certaines interventions étrangères, et malgré l'existence de bases militaires étrangères, l'Afrique en dernière analyse, est arrivée à demeurer neutraliste.

Comme l'énonce la fameuse Résolution du 12 février 1964 déjà mentionnée : « La politique de non-alignement n'est pas un principe de neutralité passive, mais une politique positive et progressiste ». Les Etats Africains l'ont adoptée à l'égard des divers pays de la Communauté Internationale, sans hésiter toutefois à la transgresser, dans la mesure où ils ont eu besoin d'assistance militaire et économique. Lors de l'avant dernier sommet de l'O.U.A. tenu en mai 1988 à Addis-Abeba, celui-ci devait adopter une très importante Résolution consacrée au non-alignement. Cette résolution rappelle d'abord que tous les Etats membres de l'O.U.A. se sont engagés à renforcer la politique du non-alignement. La Résolution, en second lieu, appuie le rapprochement entre les deux super-Etats et la nouvelle détente globale. Elle souligne enfin, le rôle actif que devraient jouer les pays du tiers monde dans le processus de détente (16). Cette Résolution a fait l'objet de débats animés lors des diverses réunions qui ont précédé le neuvième sommet des Etats non-alignés tenu à Belgrade en septembre 1989. Il apparut ainsi que l'O.U.A. a contribué non seulement à la réorientation de la politique du non-alignement, mais joue un rôle de premier plan dans ce mouvement. Il faut égale-

(15) C.M. 12/II.

(16) Résolution C.M. 1158/48.

ment rappeler que les Etats africains représentent le plus grand bloc au sein du mouvement des non-alignés.



A l'instar de toutes les organisations internationales l'O.U.A. a fait l'objet de critiques sévères et suscité un sceptisme général tant en Afrique que dans le reste du monde. Si l'on reproche à l'O.U.A. sa logomachie, son incapacité à promouvoir la coopération et le développement inter-africain, on lui reproche surtout son incapacité à créer les instruments d'une connaissance scientifique de l'Afrique et à établir un réseau de communication permettant les échanges et la prise de conscience des problèmes communs. Enfin, on lui reproche d'avoir mis au premier rang de ses préoccupations, la lutte anti-coloniale et d'avoir relégué à l'arrière-plan le problème du développement. Cela dit, il faut reconnaître que la libération de l'Afrique et la lutte contre l'apartheid ont une force mobilisatrice et un attrait bien plus considérable que la lutte contre le sous-développement. Tenant compte de cette réalité, nous voudrions avant de conclure, présenter une série de remarques générales :

D'abord, l'Afrique souffre de déséquilibres structurels graves : la dette extérieure, la sécheresse, la désertification, l'explosion démographique, la dépendance économique et technique à l'égard du monde extérieur ne sont que des éléments de cette crise. C'est l'Etat africain qui est en crise, c'est l'Etat africain qui est difficilement viable. Si bien que quelle que puisse être l'évolution prochaine de l'O.U.A., il faut reconnaître que sa faiblesse intrinsèque a pour origine la faiblesse des Etats membres eux-mêmes, issue du morcellement de l'Afrique. L'O.U.A. est née de ce morcellement et à moins de renier ses propres principes — non-intervention, égalité, souveraineté, etc. — elle ne peut rien contre lui.

En second lieu, l'Afrique doit atteindre l'auto-suffisance pour prétendre devenir un jour un acteur significatif sur la scène économique et politique internationale. Il ne s'agit pas d'apporter de l'extérieur une aide accrue, mais de fonder une dynamique de développement qui puise sa force dans l'Afrique elle-même. Il s'agit d'abord de transcender des frontières politiques qui découpent des marchés trop étroits. Il faut ensuite encourager la circulation des biens et des personnes à l'intérieur du continent. Le commerce Sud-Sud, l'assistance technique Sud-Sud sont des facteurs d'indépendance et de développement, alors que les rapports Nord-Sud resteront des facteurs de dépendance et d'aliénation tant que le fossé entre le Nord sur-développé et le Sud sous-développé ira en s'élargissant.

En troisième lieu, l'assistance financière et technique doit être repensée. « Aidez-nous à nous entraider ». Aider la coopération Sud-Sud, l'assistance vous coûtera moins cher, elle contribuera à surmonter le morcellement du continent. Pour cela, l'aide ne devrait pas avoir pour cadre les Etats, mais les regroupements d'Etats et les régions. Les actions auxquelles la Communauté internationale devrait accorder priorité, devront être des actions régionales : lutte contre

la désertification, infrastructure, aménagements énergétiques, enseignement supérieur, etc. Les partenaires de l'Afrique devraient aider les coopérations régionales, devraient favoriser l'adoption de méthodes de coopération inter-Etatique. Toute la logique de l'aide doit être revue en tenant compte de cette dimension.

En quatrième lieu, le mythe du nouvel ordre économique international auquel nous avons cru et que nous avons défendu, a diminué et détourne nos efforts du développement lequel doit rester le but suprême de notre action collective. Nous avons pu affirmer que nos difficultés internes proviennent de l'instabilité des cours et de la dégradation des termes de l'échange. Ceci n'est que partiellement vrai parce que notre continent, du fait de ses faiblesses intrinsèques et structurelles, se situe en marge de la bataille économique planétaire.

En dernier lieu, sans la paix interne et la sécurité, les Etats africains seront même incapables d'aborder le problème du développement. Les guerres et les dépenses d'armement qui ont passé de 9 milliards de dollars en 1970, à 14 milliards en 1980 et risquent d'atteindre 18 milliards en 1990 constituent un fardeau insupportable qui s'oppose au développement des Etats pauvres. C'est là que l'O.U.A. en coopération avec une O.N.U. redynamisée à la suite du rapprochement entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, pourra jouer un rôle primordial. Règlement pacifique des conflits, sécurité collective, désarmement, autant d'instruments qui doivent être utilisés pour faire de l'Afrique une zone de paix afin qu'elle puisse se consacrer entièrement au développement.

En conclusion, il semble qu'en dépit du médiocre bilan des indépendances, qu'en dépit des insuffisances et des carences de l'O.U.A., en dépit de la crise économique, de la dette africaine, de la démographie galopante, l'Afrique a un avenir parce que l'Afrique est décidée à mettre en œuvre ses immenses ressources pour construire cet avenir. Il est de l'intérêt de la Communauté internationale de coopérer avec l'Afrique suivant des normes nouvelles afin que la « *seconde libération* » de notre continent ne se fasse pas dans le désordre, la misère et le sang, mais dans l'ordre, le développement et la paix. L'Afrique est en train de faire un nouveau bond du yin au yan pour utiliser une terminologie de Toynbee qui remet en honneur deux symboles chinois désignant le passage d'un Etat de pré-civilisation à un Etat de civilisation accomplie. La nouvelle civilisation de l'ordinateur, des robots et des vacances payées n'existe que dans une partie de la planète, l'autre vit encore au rythme des caravanes et des traditions tribales.